



melkal

37 rue des Mathurins, 75008 Paris, France

RCS 344 181 458 Paris - melkal.com - melkal@melkal.fr

ATTESTATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES FISCALES FRANÇAISES

Note : Cette attestation est une déclaration générale et ne peut pas remplacer l'attestation de conformité fiscale nominative qui est envoyée individuellement à chacun de nos clients. Cette attestation individuelle est celle qu'il faudra présenter aux agents de l'Administration Fiscale en cas de contrôle. Aucune autre ne sera acceptée, y compris celle-ci. Cette attestation individuelle devra être remplie et signée à la fois par le représentant légal de Melkal et par le client, utilisateur du logiciel de caisse Melkal. Cette attestation certifiera que le client de Melkal utilise bien un logiciel de caisse aux normes fiscales françaises. Le client sera donc en règle vis-à-vis de l'Administration concernant son logiciel de caisse.

Je soussigné, Vidal Olivier, représentant légal de l'entreprise Melkal, éditeur du logiciel de caisse Melkal, certifie que le logiciel de caisse Melkal Version 3 **satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts.**

J'atteste que la dernière version majeure de ce logiciel est identifiée avec la racine suivante : 3 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : 3.xxx. Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par Melkal que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel ou système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Un certificat individuel et nominatif est fourni à chacun de mes clients, en respectant le modèle fourni par l'Administration fiscale (BOI-LETTRE-000242-20160803). Seul ce certificat individuel et nominatif est accepté par l'Administration. Une fois signé par le client, ce dernier est donc en règle avec l'Administration fiscale française concernant l'utilisation du logiciel melkal.

Fait à Paris le 15 septembre 2017,

Olivier Vidal

Représentant légal de l'entreprise Melkal et éditeur du logiciel de caisse Melkal